



## 1. MANAGEMENT DE L'OPERATION

Optimiser l'effort de développement durable de l'opération par :

- 1) le **pilotage** de l'opération
  - définition des objectifs et planification du projet
  - choix et formation des intervenant·e·s d'un point de vue développement durable
  - prescriptions de développement durable dans les pièces contractuelles et cahiers des charges
  - respect et adaptation réglementaires (ex : modification du PLU)
- 2) la **participation et la concertation** entre les acteurs du projet et les futurs usagers et gestionnaires (aménageurs, urbanistes, collectivités, architectes, entreprises, bureaux d'étude, paysagistes, habitants, usagers, gestionnaires) + sensibilisation des usagers / gestionnaires, et en quoi cela a nourri le projet
- 3) **l'évaluation et le suivi** de la performance de l'opération en termes de développement durable (ce qui a été prévu pour vérifier l'atteinte des objectifs de développement durable).

## 2. ASSURER L'INTEGRATION ET LA COHERENCE DU QUARTIER AVEC LE TISSU URBAIN ET LES AUTRES ECHELLES DU TERRITOIRE

- 4) **Territoires et contexte local**
  - Cohérence avec l'agglomération et le territoire : assurer l'intégration de l'opération avec les échelles plus larges (quartier, ville, communauté de communes) et la politique globale, les stratégies de planification (Agenda 21, Plan Climat, SCOT, PLU, PADD, PLH, PDU...) ; pertinence du choix du site).
  - Intégration urbaine et interfaces avec le tissu existant : aménager la parcelle en fonction des besoins du site (transport public, rues, chemins pédestres, voies cyclables, stationnement, garage à vélo, espaces communs extérieurs, interfaces avec le tissu existant, acheminement des marchandises), conserver et mettre en valeur, voire prolonger les éléments valorisants qui donnent au lieu sa spécificité.
  - Interactions et complémentarités : contrôler les impacts du projet de développement sur le tissu avoisinant (fonctions des espaces extérieurs en complémentarité ou en concurrence avec les quartiers ou espaces voisins ?).
- 5) **Mobilité et accessibilité**
  - Désenclavement et accessibilité au site, aux bâtiments et aux espaces extérieurs : faciliter l'accès pour les usagers et notamment les personnes à mobilité réduite.
  - Gestion des déplacements, des stationnements et de la maintenance : prévoir l'acheminement et des stationnements sans promouvoir l'usage de la voiture.
  - Développement des modes de transports doux : favoriser les transports propres par une localisation adaptée et une gestion des raccordements de circulation (cheminement, pistes cyclables, arrêt de bus, services de proximité, covoiturage...).
- 6) **Adaptabilité et évolutivité**
  - Adaptation au changement climatique : adapter l'opération aux risques climatiques : inondations, tempêtes, canicules, grands froids, tremblements de terre, glissements de terrain, retrait/gonflement des sols argileux, etc. (*végétaux durables, noues, fixation d'éléments...*).
  - Contribution de manière plus large à ce que le site environnant soit plus vivable (création d'îlot(s) de fraîcheur, d'ombrages, infiltration des eaux pluviales, création de microclimat(s), etc.).
  - Approche prospective pour anticiper les besoins futurs : anticiper les évolutions démographiques et les évolutions des usages des espaces dans le temps ; permettre les usages multiples des aménagements et des bâtiments, prévoir la réversibilité des aménagements, éviter l'enclavement du projet ; prévoir les extensions et reconversions futures ; prévoir des choix de végétaux adaptés aux capacités d'entretien, etc..

## 3. PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET FAVORISER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DE L'AMENAGEMENT

- 7) **Eau**
  - Eaux pluviales : gérer les eaux pluviales (perméabilité du sol, rétention en cas de forte pluie et prévention du risque d'inondation, récupération et utilisation des eaux pluviales, toiture végétalisée, déconnexion des eaux de toiture).

- Cycle de l'eau : assurer la protection de la ressource en eau, préserver les eaux souterraines ; assurer une protection de une ressource en eau potable de qualité et en quantité, en sensibiliser les usagers, en assurer la mise à disposition, faire un suivi des consommations.

#### 8) Sols

Solutions mises en œuvre pour préserver et améliorer les sols (pollutions potentielles, préservation des sols vivants, régénérations, etc.).

#### 9) Energie et climat

- Sobriété et efficacité énergétique : limiter la consommation énergétique des bâtiments et des équipements (éclairage public, etc.) ; pour les espaces extérieurs, utilisation d'énergies renouvelables.

#### 10) Matériaux et équipements

- Choix des produits et matériaux d'aménagement et leur mise en œuvre : les optimiser en évaluant leurs impacts sur l'environnement sur l'ensemble de leur cycle de vie, leurs impacts sur la santé (favoriser les produits utilisant moins de ressources et générant moins de déchets, les choisir en fonction de leur pertinence, leur impact social, leur moindre impact environnemental et sanitaire, favoriser les filières locales et la réduction des transports).
- Gestion optimisée des déblais et remblais.

#### 11) Déchets

- Déchets de chantier : limitation, tri, stockage, collecte, valorisation et traitement des déchets de chantier, réemploi.
- Déchets d'usage : sensibilisation des usagers aux impacts des déchets, efficacité de la collecte, traitement et valorisation.

#### 12) Ecosystèmes et biodiversité

- Préservation et régénération de la faune et de la flore : continuité, corridors écologiques, trames vertes et bleues, noires et brunes, urbanisme végétal...).
- Gestion durable des espaces verts : prise en compte des besoins en eau et en entretien (*périodicité et contraintes*), gestion différenciée, entretien écologique (*réduction des opérations de désherbage, réduction des consommations en eau, choix d'espèces adaptées, paillage, permaculture, stratification végétale...*), etc..

#### 13) Santé

- Nuisances et atouts : prévenir les nuisances sonores, olfactives, visuelles, induites par le projet ou existantes pour les usagers (*note principalement sur l'exploitation et moins sur le chantier*) et favoriser le bien-être et la santé mentale.
- Qualité de l'air extérieur.
- Prévention de l'impact des risques naturels, technologiques et divers sur la santé : champs électromagnétiques, sites et sols pollués par l'usage, les biocides, inondation, risques géologiques, sismiques, site SEVESO, stockage et transport de matières dangereuses.

## 4. PROMOUVOIR UNE VIE SOCIALE DE PROXIMITE ET CONFORTER LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES

#### 14) Economie du projet

- Marché : anticiper et encadrer l'impact économique de l'opération (inscrire le projet dans la dynamique de développement local).
- Investissement financier et coût global de l'opération : prendre en compte le coût des multiples études, concertations et diagnostics réalisés en amont du projet, raisonner en coût global pour évaluer les retours sur investissement et les bénéfices obtenus (ex : imposer des objectifs de résultats en matière de réduction/maîtrise des charges). La conception en coût global est la prise en compte, dès la phase d'investissement, de tous les coûts liés à un aménagement afin de parvenir à la combinaison la plus avantageuse des dépenses d'investissement, d'entretien et de fonctionnement pendant la vie de l'aménagement, avec pour objectif, l'optimisation du coût total : soit le coût global.

#### 15) Fonctionnalités, sociabilité, ambiances

- Programmation et fonctions de l'aménagement répondant aux enjeux du territoire : faire en sorte que le programme de l'aménagement prenne bien en compte les besoins du territoire et de ses habitants.
- Mixité sociale, de genre et générationnelle : promouvoir le lien social en assurant notamment la présence d'équipements de proximité nécessaires à la vie sociale, permettre une mixité des classes sociales, des genres et des différentes tranches d'âge.

- Mixité et diversité fonctionnelle : faciliter la diversification des usages dans un même espace géographique, favoriser la mixité aux échelles pertinentes, la mutualisation et l'évolutivité des espaces.
- Ambiances sonores, visuelles et hygrométriques : améliorer ou permettre la qualité des espaces pour le confort des usagers (ex : prise en compte du vent, du soleil, de la pluie, du bruit, des vues, limiter l'échauffement de l'environnement en tenant compte des changements climatiques (îlot de chaleur urbain) (couleurs claires sur les façades, végétation...)).
- Sécurité publique : favoriser le sentiment de sécurité des usagers.
- Partage des espaces publics : faciliter les interactions sociales et les lieux de convivialité dans les espaces extérieurs (animation, mixité...).

#### **16) Insertion, formation et sensibilisation**

- Sensibilisation des habitants existants et des futurs usagers sur les particularités des espaces aménagés (concernant le développement durable) et insertion des habitants dans la vie du quartier et des habitants des quartiers alentours (permettre le développement d'associations et d'initiatives locales, prévoir des espaces et des locaux pour accueillir les activités collectives).
- Insertion professionnelle des personnes en difficulté : développer des emplois de proximité et favoriser l'insertion professionnelle.
- Emergence de nouvelles compétences : mettre en place des mesures favorisant l'échange et le développement de compétences, favoriser la formation des acteurs du projet d'aménagement (ex : chantier-école...).

#### **17) Attractivité, dynamiques économiques et filières locales**

- Développement du tissu local d'entreprises.
- Création ou renforcement de filières locales : favoriser l'accès aux usagers à des produits locaux respectueux de l'environnement, utiliser des produits disponibles localement, renforcer les circuits courts, soutenir les filières d'énergies locales.